


- N Zone
- Nt Secteur
- Emprise maximale de construction
- Emprise maximale de construction à destination agricole
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- Eléments du patrimoine identifiés au titre du R.151-41
- Eléments du patrimoine identifiés au titre du R.151-41. Murs historiques à préserver.
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination R.151-35
- Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- Lit mineur et lit moyen : risque fort
- Lit majeur et lit majeur exceptionnel : risque modéré
- Zone inondable ayant fait l'objet d'une étude (Cf : étude hydraulique INGEROP)
- Espaces soumis à des risques géologiques
- Périmètre de protection des espaces naturels sensibles du Département



Voir plan loupe 4.2.1



COMMUNE DE NEOULES
DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan Nord

PLU approuvé par DCM du 23/01/2018
Modification 1 du PLU prescrite le 11/10/2021
Modification 1 du PLU approuvée par DCM du 26/04/2022



4.2.2

Echelle : 1/5000